



Communauté de Communes

Lomagne Gersoise

Territoire d'@ccueil et d'Excellence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liée au service**
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Berrac, Brugnens, Cadeilhan, Castelnau-d'Arbieu, Castet-Arrouy, Castéra-Lectourois, Céran, Cézan, Flamarens, Fleurance, Gavarret-sur-Aulouste, Gimbrède, Goutz, La Romieu, La Sauvetat, Lagarde, Lalanne, Lamothe-Goas, Larroque-Engalin, Lectoure, Marsolan, Mas-d'Auvignon, Miradoux, Miramont-Latour, Montestruc-sur-Gers, Pauilhac, Pergain-Taillac, Peyrecave, Pis, Plieux, Pouy-Roquelaure, Préchac, Puysegur, Réjaumont, Saint-Avit-Frandat, Saint-Martin-de-Goyne, Saint-Mézard, Sainte-Mère, Sainte-Radegonde, Sempesserre, Taybosc, Terraube, Urdens

Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) Oui Non

- Existence d'un zonage Oui dates d'approbations : 05/02/2003 ; 22/06/2006 ; 09/08/2006 ; 07/12/2006 ; 04/02/2008 ; 08/04/2008 ; 15/05/2010 ; 15/09/2010 ; 25/10/2012 ; 15/06/2015. Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 09/12/2003.. Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie**

Un marché à bon de commandes a été passé pour la réalisation du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR FRANCE
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat : 31/12/2019

Aucun contrôle pour l'année 2018 n'a été commandé à la SAUR.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 553 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 080.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 47,57 % au 31/12/2018. (48,16 % au 31/12/2017).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100 (100 en 2017).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs (TTC en euros) applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	484 (neuf) et 374 (réhab)	484 (neuf) et 374 (réhab)
Tarif du contrôle des installations existantes en €	129.80	129.80
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	385 -275-220-129.8 (vente en fonction du délai)	385 -275-220-129.8 (vente en fonction du délai)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [19/12/2016](#) effective à compter du 01/01/2017 fixant l'ensemble des montants de redevance

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser, en établissant un ratio x100 entre :

- d'une part le nombre total d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création)
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 514	1 728
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 644	4 549
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 538	1 268
Taux de conformité en %	65,7	65,9

Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service:

Ce nombre d'installations contrôlées a diminué en raison du raccordement d'habitations à l'assainissement collectif.